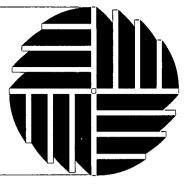
ristat Service Bulletin * Bulletin de service



CANADA

Statistics Canada

Canadian Centre for Justice Statistics Statistique Canada

Centre canadien de la statistique juridique

Price: Canada: \$3.90 per issue, \$78.00 annually United States: US\$4.70 per issue, US\$94.00 annually Other Countries: US\$5.45 per issue, US\$109.00 annually

To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Vol.10 No.14

Homicide In Canada, 1989

Highlights

- In 1989, 657 homicides occurred in Canada, When translated into a rate per 100,000 (2.51), 1989 figures represent a slight decrease from the previous ten year average but a 13% increase over 1988.
- For the 4th year in a row Manitoba reported the highest provincial homicide rate(3.96); for the 8th consecutive year Prince Edward Island reported the lowest (0.77).
- Among Canada's 25 major metropolitan areas Montreal had the highest rate in 1989 (4.14), followed by Edmonton (3.86), Winnipeg (3.12) and Vancouver (2.99).
- Females accounted for 38% of victims in 1989; the highest percentage since 1981. They represented only 12% of accused.
- Of all homicide victims, one-half were killed in their own residence. Females were more prone to be victims in their homes than males.
- Shootings accounted for 33% of all homicides in 1989; up from 29% in 1988.
- Nearly 80% of solved homicides were committed by someone who previously knew the victim.
- For the second year in a row no police officers were killed while on duty in Canada.

October 1990 ISSN 0715-271X Prix: Canada: 3,90 \$ l'exemplaire, 78 \$ par année États-Unis: 4,70 \$ US l'exemplaire, 94 \$ US par année Autres pays: 5,45 \$ US l'exemplaire, 109 \$ US par année

Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267 667771571C3

Vol.10, No 14

L'homicide au Canada 1989

Faits saillants

1990 0CT

STATISTIQUE

CANADA

LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

- En 1989, 657 homicides ont été commis au Canada. Exprimés en taux pour 100,000 habitants (2.51), les chiffres de 1989 sont légèrement inférieurs à la moyenne des dix années précédentes, mais 13 % supérieurs à ceux de 1988.
- Pour la quatrième année de suite, le Manitoba a déclaré le taux d'homicide le plus élevé (3.96); pour la huitième année consécutive, l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré le taux le plus faible (0.77).
- Parmi les 25 grandes régions métropolitaines du Canada. celle de Montréal a enregistré le taux le plus élevé en 1989 (4.14), suivie de celles d'Edmonton (3.86), de Winnipeg (3.12) et de Vancouver (2.99).
- En 1989, 38 % des victimes étaient des femmes, soit le pourcentage le plus élevé depuis 1981. Seulement 12 % des prévenus étaient de sexe féminin.
- La moitié des victimes d'homicide ont été tuées dans leur propre domicile, et ce nombre comptait plus de femmes que d'hommes.
- Les meurtres commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 33 % des homicides commis en 1989, contre 29 % en 1988.
- Près de 80 % des cas d'homicide résolus ont été commis par une personne connue de la victime.
- Pour la deuxième année de suite, aucun agent de police n'a été tué dans l'exercice de ses fonctions au Canada.

Octobre 1990 ISSN 0715-271X

Published under the authority of the Minister of Industry, Science and Technology. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission of the Minister of Supply and Services Canada.

Publication autorisée par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Introduction

The word homicide means the killing of one human being by another. In Canadian law the various crimes which constitute this offence category include: first degree murder, second degree murder, manslaughter and infanticide. Deaths caused by criminal negligence, suicide, accidental or justifiable homicide are not included.

Homicide is murder, where the person who causes the death of a human being means to cause his death, or means to cause him bodily harm that he knows is likely to cause his death. Murder is first degree when a) it is planned and deliberate or, irrespective of whether it was planned and deliberate, murder is first degree when b) the victim is a person employed and acting in the course of his work for the preservation and maintenance of the public peace (e.g., police officer, correctional workers) or c) when the death is caused by a person while committing certain serious offences (e.g., sexual assault, kidnapping, hijacking). All murder that is not first degree is second degree murder. Manslaughter is generally considered to be a homicide committed in the heat of passion caused by A female person commits sudden provocation. infanticide when she causes the death of her newlyborn child due to a disturbed state of mind as a consequence of the effects of giving birth.

Governments, criminal justice agencies and the general public have a vested interest in monitoring the extent and the nature of these occurrences. The Homicide Survey, which has collected information on murder since 1961, is the primary mechanism for the collection of national statistics on this criminal offence in Canada.

In previous years an annual release entitled Homicide in Canada, A Statistical Perspective, published statistical information and data from the above survey in one comprehensive reference document. Beginning with this report, such information will be released in the present Juristat format, highlighting particular areas within the homicide database that are judged to be timely and of most public interest. All information published in previous years continues to be collected and will be maintained for special reports or for responding to individual requests.

The major objective of this report is to provide the highlights of the data that were collected for the most recent year and to put this information in social and historical context. The types and circumstances of homicide offences as well as the characteristics of victims and accused involved are also briefly described.

The emphasis of this report relates to describing homicides at the national level. Where meaningful, data are also displayed by province/territory and metropolitan area to facilitate comparative analysis.

Introduction

Le mot homicide désigne le fait qu'un être humain en tue une autre. Selon la loi canadienne, les divers crimes faisant partie de cette catégorie d'infraction comprennent le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Sont exclus les cas de décès par négligence criminelle, de suicide, d'accident et d'homicide justifiable.

Un homicide est un meurtre quand la personne qui cause le décès d'une autre le fait intentionnellement, ou la blesse volontairement en sachant que cela entraînera probablement sa mort. Le meurtre est dit "au premier degré" quand a) l'acte est prémédité et délibéré ou, qu'il soit prémédité et délibéré ou non, quand b) la victime est une personne qui a été engagée et qui agit dans l'exercice de ses fonctions pour maintenir l'ordre public (par ex., un agent de police, un employé d'un établissement correctionnel) ou quand c) le décès est causé par une personne au moment où celle-ci commet une infraction grave particulière (par ex., une agression sexuelle, un enlèvement, un détournement). Tout meurtre autre qu'"au premier degré" est un meurtre au second degré. L'homicide involontaire coupable est considéré, en général, comme un homicide commis dans un accès de colère, à la suite d'une provocation subite. Une femme commet un infanticide quand elle cause la mort de son nouveau-né et que son esprit est à ce moment déséquilibré par suite des séquelles de l'accouchement.

Les gouvernements, les organismes de justice pénale et le grand public ont tout intérêt à surveiller l'ampleur et la nature de ces infractions. L'enquête sur les homicides, qui recueille depuis 1961 des données sur les meurtres commis, constitue le principal mécanisme de collecte de statistiques nationales sur cette infraction criminelle au Canada.

Dans le passé, une publication annuelle intitulée L'homicide au Canada, Perspective statistique présentait en un document de référence général des informations et des données statistiques extraites de l'enquête susmentionnée. Dorénavant, ces informations seront diffusées sous forme de Juristat, comme le présent bulletin, et mettront en lumière les éléments particuliers de la base de données sur les homicides que l'on juge opportuns et qui revêtent le plus d'intérêt. Toutes les informations publiées les années précédentes seront encore recueillies et conservées pour produire des rapports spéciaux ou répondre à des demandes individuelles.

L'objectif principal du présent rapport est d'exposer les faits saillants des données qui ont été recueillies au sujet de l'année la plus récente et de les présenter dans un contexte social et historique. Sont aussi décrits brièvement les genres d'homicides, les circonstances dans lesquelles ils sont commis, et les caractéristiques des victimes et des prévenus en cause.

La présente publication met l'accent sur la description des cas d'homicide à l'échelle du Canada. Là où il est utile de le faire, on présente également les données par province ou territoire et par région métropolitaine pour faciliter les analyses comparatives.

National Homicide in Context

In any given year there are nearly one and onehalf times more attempted murders, 5 times more suicides and more than 200 times as many assaults compared to the number of homicides in Canada. In 1989, the corresponding figures for homicide (657), attempted murder (829) and assault (190,364) confirm this trend.

In the United States, which has a comparable homicide definition, the homicide rate is generally 3-4 times higher than in Canada. The preliminary estimate of homicides that occurred in the United States in 1989 (21,500) translates into a rate (8.7) which is is three and one-half times that of Canada's (2.5).

Le contexte des homicides au Canada

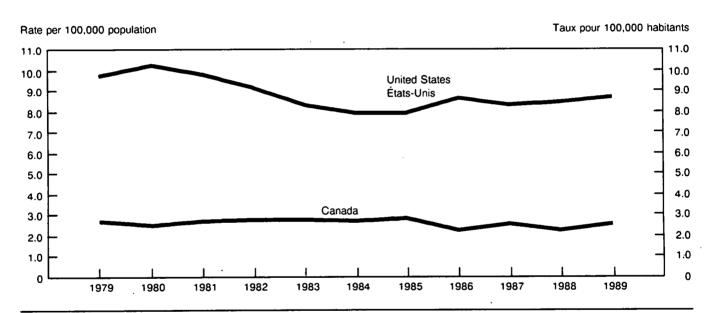
Quelque soit l'année, il se commet presque une fois et demie plus de tentatives de meurtre, cinq fois plus de suicides et au-delà de 200 fois plus de voies de fait que d'homicides au Canada. En 1989, les chiffres correspondants des homicides (657), des tentatives de meurtre (829) et des voies de fait (190,364) confirment cette tendance.

Aux États-Unis, où la définition de l'homicide est comparable, le taux d'homicide est généralement 3 à 4 fois plus élevé qu'au Canada. L'estimation provisoire du nombre d'homicides survenus aux États-Unis en 1989 (21,500) se traduit par un taux (8.7) trois fois et demie plus élevé qu'au Canada (2.5).

Figure I

Comparative Homicide Rates, Canada and the United States¹, 1979-1989

Taux comparatifs d'homicides, Canada et les États-Unis¹, 1979-1989



¹ These data are supplied by the Uniform Crime Reporting Program, U.S. Department of Justice.

Number and Rate

In 1989, 657 homicides were reported in Canada. This is 14% higher than the unusually low total of 575 in 1988. In fact, the 1989 rate per 100,000 population (2.51) is very similar to the average rate for the previous ten years (2.57).

In general, the homicide rate in Canada has fallen slightly since the mid-1970's. This trend was a reversal of the steady increase in the homicide rate that occurred from 1961 to 1975. The highest national homicide rate recorded (since 1961) was 3.09 in 1975; the lowest was 1.25 in 1966.

Nombre et taux

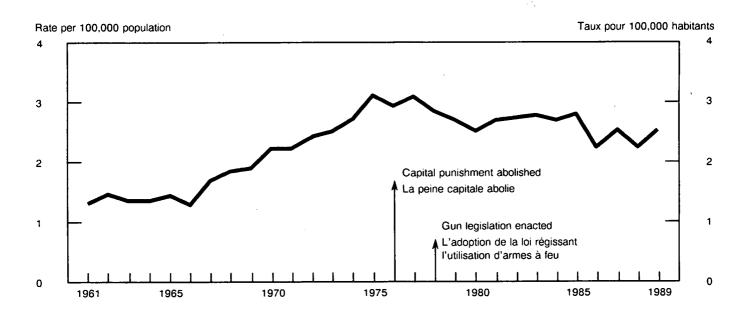
En 1989, 657 homicides ont été déclarés au Canada, soit 14 % de plus que le total exceptionnellement bas qui a été enregistré en 1988 (575). En fait, le taux de 1989 pour 100,000 habitants (2.51) est très proche du taux moyen des dix années précédentes (2.57).

De façon générale, le taux d'homicides au Canada a diminué légèrement depuis le milieu des années 1970, ce qui est un revirement par rapport à l'augmentation constante du taux d'homicides qui s'est produite entre 1961 et 1975. Le taux le plus élevé qu'on ait enregistré (depuis 1961) était de 3.09 en 1975; le plus faible était de 1.25 en 1966.

¹ Ces données sont fournies par le Programme de la déclaration uniforme de la criminalité du U.S. Department of Justice.

Rate of Total Homicides, Canada, 1961-1989

Taux d'homicides, Canada, 1961-1989



Classification by Legal Type

Of the 657 homicides reported in 1989 almost onehalf were classified as first degree murder by the police. Of the remaining, 43% were reported as second degree murder, 7.5% as manslaughter and less than 1% as infanticide.

These proportions are almost identical to those of 1988 and consistent with a trend which began after 1977. At that time the categories of first and second degree murder were first introduced through new Just previous to this, in 1976, capital legislation. was abolished. Consequently the punishment classification of homicides into the most serious category (1st degree) has risen steadily (from 33% in 1978 to 49% in 1989) and a corresponding decline in the number of second degree murders has been recorded (from 57% in 1978 to 43% in 1989). Except for one year, in which a large number of homicide victims were killed in an arson related incident, manslaughter has generally accounted for between 6% and 9%. Infanticide consistently has accounted for less than 1% of all homicides.

Multiple Victim Incidents

The number of multiple victim incidents was unusually high in 1989. The 657 homicide victims were a result of 578 separate incidents. There were 34 incidents with 2 victims, 7 with 3 victims and 3 with 4 victims. In addition there were 2 incidents with at least 10 victims: an arson incident which claimed the lives of 10 persons and a shooting which resulted in 14

Classification selon le genre légal

Les corps policiers ont considéré comme des meurtres au premier degré près de la moitié des 657 homicides déclarés en 1989. Quant au reste, 43 % ont été enregistrés comme des meurtres au second degré, 7.5 % comme des homicides involontaires coupables et moins de 1 % comme des infanticides.

Ces pourcentages sont presque identiques à ceux de 1988 et sont conformes à la tendance qui a commencé à se dessiner après 1977, époque à laquelle les catégories de meurtre au premier et au second degrés ont été incorporées dans la loi. Juste auparavant, c'est-à-dire en 1976, la peine de mort a été abolie. Par conséquent, le nombre d'homicides classés dans la catégorie la plus grave (premier degré) a augmenté constamment (de 33 % en 1978 à 49 % en 1989) et celui des meurtres au second degré a connu une baisse correspondante (de 57 % en 1978 à 43 % en 1989). Sauf pour une année, où un nombre important de personnes ont péri dans un incendie criminel, l'homicide involontaire coupable représente généralement entre 6 % et 9 % des homicides. L'infanticide représente invariablement moins de 1 % des homicides.

Affaires comportant plusieurs victimes

Le nombre d'affaires comportant plusieurs victimes a été anormalement élevé en 1989. Les 657 victimes d'homicide ont perdu la vie dans 578 affaires distinctes. Il est survenu 34 affaires mettant en cause 2 victimes, 7 affaires mettant en cause 3 victimes et 3 affaires mettant en cause 4 victimes. De plus, 2 affaires ont entraîné la mort d'au moins 10 personnes : un incendie criminel a coûté la vie à 10 personnes

victims. Overall, multiple victim incidents represented 8% of the total number of incidents and 19% of the total number of victims. The 1989 figures represent the highest percentage of incidents from any of the previous ten years and the highest number recorded since this data was first collected (1961).

Clearance

Eighty-one percent of known homicide incidents were cleared by the police (i.e., at least one suspect was identified). The remaining 19% remained unsolved by theend of 1989.

Of those incidents that were solved, 89% were cleared by charge, 10% were considered cleared when the suspect committed suicide immediately following the offence and 1% were cleared otherwise (e.g., death of suspect, other than suicide, before a charge was laid, accused committed to a mental institution, etc.). The number of incidents cleared by suicide (46) represents the highest figure of any of the years for which there is data (1961-1989).

Police and Correctional Officers Killed

For the third year since such information was first recorded in 1961, and for the second consecutive year, no police officers were murdered while on duty in Canada in 1989. It was the fifth consecutive year that no provincial or federal correctional staff member was a victim of homicide while on duty.

GEOGRAPHICAL COMPARISONS

Provincial/Territorial

For the fourth year in a row, Manitoba had the highest provincial homicide rate per 100,000 population (3.96). This rate was 38% higher than this province's 1988 rate and 9% higher than its previous ten year average. Prince Edward Island reported the lowest homicide rate (0.77), for the 8th year in a row.

Though the normal trend is for all provinces east of Québec to be below the national average and all provinces west of Ontario to be above, both New Brunswick and Saskatchewan demonstrated reversals in 1989. Saskatchewan reported its lowest rate (2.18) since 1966 and New Brunswick reported a rate (2.50) which was 37% higher than its previous ten year average. Québec also experienced an unusually high rate in 1989 (3.21); 13% higher than the previous 10 year average.

et une fusillade a fait 14 victimes. Dans l'ensemble, les affaires comportant plusieurs victimes ont représenté 8 % du nombre total d'affaires et 19 % du nombre total de victimes. Les chiffres de 1989 représentent le pourcentage le plus élevé d'affaires à survenir depuis les dix dernières années et le nombre le plus élevé enregistré depuis le début de la collecte de ces données (1961).

Classement

La police a résolu 81 % des affaires d'homicide connues (c'est-à-dire qu'au moins un suspect a été identifié). Les autres affaires (19 %) n'avaient pas été résolues à la fin de l'année 1989.

Au nombre des affaires résolues, 89 % ont été classées par mise en accusation, 10 % ont été considérées comme classées quand le suspect s'est suicidé immédiatement après avoir commis l'infraction et 1 % a été classé sans mise en accusation (par ex., décès du suspect, autre que par suicide, avant qu'une accusation ne soit portée, prévenu admis dans un établissement psychiatrique, etc.). Le nombre d'affaires classées par le suicide (46) est le plus élevé que l'on ait enregistré pour lequel il y a des données (1961-1989).

Meurtres d'agents de police et d'employés d'établissements correctionnels

Pour la troisième année depuis qu'on a commencé à consigner des informations sur le sujet en 1961, et pour la deuxième année consécutive, aucun agent de police n'a été tué dans l'exercice de ses fonctions au Canada en 1989. Pour la cinquième année de suite, aucun employé d'établissement correctionnel provincial ou fédéral n'a été victime d'homicide dans l'exercice de ses fonctions.

COMPARAISONS GÉOGRAPHIQUES

Provinces et territoires

Pour la quatrième année consécutive, le Manitoba a affiché le taux provincial d'homicide pour 100,000 habitants le plus élevé (3.96). Ce dernier est 38 % plus élevé que le taux de 1988 et 9 % plus élevé que le taux moyen des 10 dernières années pour cette province. L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le taux d'homicide le plus bas (0.77) pour la huitième année de suite.

En 1989, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont renversé la tendance habituelle selon laquelle toutes les provinces situées à l'est du Québec enregistrent un taux inférieur à la moyenne nationale et toutes celles qui sont situées à l'ouest de l'Ontario, un taux supérieur. La Saskatchewan a connu son taux le plus faible (2.18) depuis 1966; le taux enregistré au Nouveau-Brunswick a été 37 % plus élevé que sa moyenne des dix dernières années. Le Québec a aussi affiché un taux anormalement élevé en 1989 (3.21), soit 13 % de plus que la moyenne des dix années précédentes.

Table 1
Number and Rate¹ of Homicide Offences², Canada and the Provinces/Territories, 1979-1988 Average, 1988 and 1989

Tableau 1

Nombre et taux¹ d'infractions d'homicide², Canada, provinces et territoires, moyenne de 1979-1988, 1988 et

Province/Territory Province/territoire	Average Moyenne 1979-1988					
			1988		1989	
	Number	Rate	Number	Rate	Number	Rate
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Newfoundland - Terre-Neuve	5.1	0.89	7	1.23	5	0.88
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	0.4	0.32	1	0.78	1	0.77
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	14.6	1.69	11	1.25	16	1.81
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	12.9	1.83	8	1.12	18	2.50
Québec	183.5	2.83	154	2.30	215	3.21
Ontario	180.2	2.02	186	2.00	175	1.83
Manitoba	38.2	3.63	31	2.90	43	3.96
Saskatchewan	30.5	3.08	23	2.27	22	2.18
Alberta	64.9	2.83	66	2.76	67	2.77
British Columbia - Colombie-Britannique	98.9	3.52	79	2.65	86	2.82
Yukon	2.2		1		2	
Northwest Territories - Territoires du Nord-Oues	t 6.5		8	••	7	
CANADA	637.9	2.57	575	2.22	657	2.51

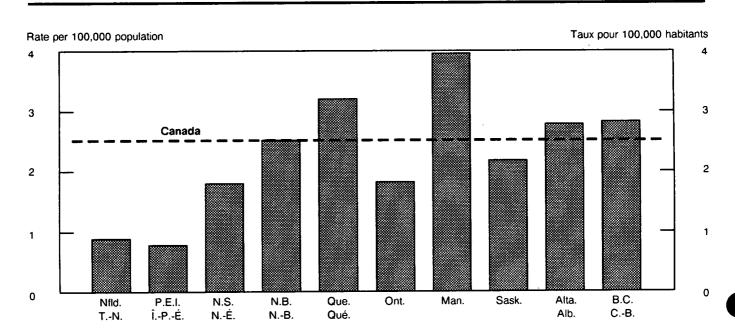
Rates are calculated per 100,000 population.

.. Taux non-calculé étant donné une petite population.

Figure III

Rates fo	r Ho	mic	ide	Offence	s,
Canada	and	the	Pro	vinces,	1989

Taux d'infractions d'homicide, Canada et les provinces, 1989



Les taux sont calculés pour 100,000 habitants.

One offence is counted for each victim.

On compte une "infraction" pour chaque victime.

Due to small population, rate not calculated.

Metropolitan Areas

Among Canada's 25 major metropolitan centres (areas with urbanized cores of at least 100,000 population). Montreal had the highest rate in 1989 (4.14), followed by Edmonton (3.86), Winnipeg (3.12) and Vancouver (2.99). Having not reported any homicides in 1989, St. John's had the lowest rate.

Montreal experienced a large increase in homicides from it's 1988 total (from 71 to 125). The 1989 rate is actually the highest Montreal has experienced in any of the years for which homicide data by metropolitan area are available (1981-1989).

Regina which had the highest average rate from 1981-1988, dropped considerably in 1989. It's rate of 1.58 was the lowest recorded for the city (since 1981). Calgary, with 10 homicides also reported it's lowest rate (1.42) in this time period. Two major cities, Sudbury and Thunder Bay, each reported only one homicide.

Canada's 25 major metropolitan areas accounted for 392 or 60% of all homicides for 1989. This percentage is roughly equal to the proportion of the Canadian population which resides in these centres.

Population Size

Figure V shows the homicide rates per 100,000 population for 8 different population groups. The highest rate occurred in cities with over 500,000 population (3.33) while the lowest occurred in cities having a population between 100,000-249,000 (1.45). The rate for the latter group was 31% lower than the previous year and 46% lower than the previous ten year average.

At the other extreme, in terms of population size, rural areas and towns under 5,000 population showed the second highest rate (2.70). This figure is up slightly from 1988 but is 13% lower than the previous ten year average.

Régions métropolitaines

Parmi les 25 grandes régions métropolitaines au Canada (régions ayant un noyau urbain d'au moins 100,000 habitants), celle de Montréal a enregistré le taux le plus élevé en 1989 (4.14), suivie des régions d'Edmonton (3.86), de Winnipeg (3.12) et de Vancouver (2.99). N'ayant déclaré aucun homicide en 1989, Saint-Jean a enregistré le taux le plus faible.

Montréal a connu une augmentation marquée du nombre d'homicides par rapport à 1988 (de 71 à 125). En fait, le taux de 1989 est le taux le plus élevé qu'ait connu Montréal depuis que l'on dispose de données sur les homicides selon la région métropolitaine (1981-1989).

À Régina, qui a accusé le taux moyen le plus élevé de 1981 à 1988, la situation s'est considérablement améliorée en 1989; son taux de 1.58, est le plus faible qu'ait enregistré cette ville (depuis 1981). Avec 10 homicides, Calgary a aussi déclaré son taux le plus faible (1.42) pour cette période. Deux villes d'importance, Sudbury et Thunder Bay, n'ont déclaré chacune qu'un seul homicide.

Les 392 homicides qui ont été commis dans les 25 grandes régions métropolitaines du Canada représentent 60 % du nombre total d'homicides en 1989. Ce pourcentage correspond à peu près à la proportion de la population canadienne vivant dans ces centres urbains.

Taille de la population

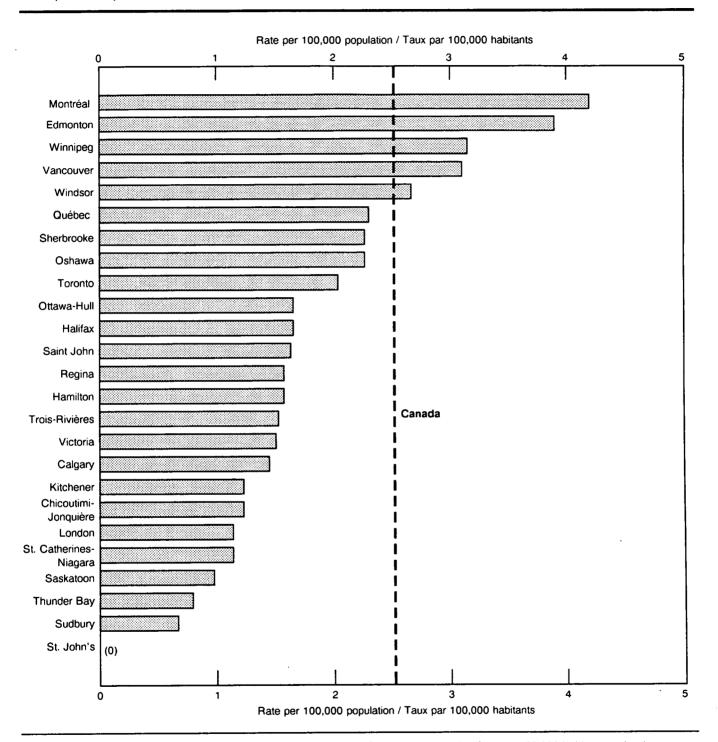
La figure V montre les taux d'homicide pour 100,000 habitants qui ont été enregistrés pour huit groupes de population différents. Ce sont les villes de plus de 500,000 habitants qui ont accusé le taux le plus élevé (3.33), tandis que les villes comptant entre 100,000 et 249,000 habitants ont affiché le taux le plus faible (1.45). Ce dernier taux est inférieur de 31 % à celui de l'année précédente et 46 % plus faible que la moyenne des dix années précédentes.

À l'autre extrême, sur le plan de la taille de population, les régions rurales et les villes de moins de 5,000 habitants viennent au deuxième rang (2.70). Ce chiffre est légèrement plus élevé que celui de 1988, mais il est inférieur de 13 % au taux moyen des dix années précédentes.

Figure IV

Homicide Rates¹, Census Metropolitan Areas, Canada, 1989

Taux d'homicide¹, régions métropolitaines de recensement, Canada, 1989

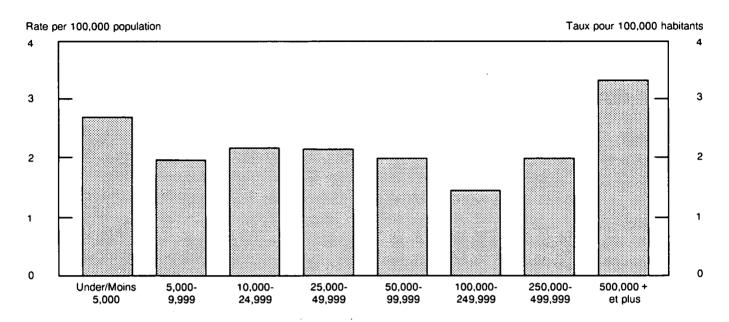


¹ Rates are calculated on the basis of 100,000 population using population figures for Census Metropolitan Areas as provided by Statistics Canada, Population Estimates Division.

¹ Les taux sont calculés pour 100,000 habitants selon les effectifs de la population pour les régions métropolitaines de recensement tels que fournis par Statistique Canada, Section des estimations démographiques.

Figure V

Rates for Homicide Offences by Population Size of Location of Offence, Canada, 1989 Taux d'infractions d'homicide selon la taille de la population du lieu de perpétration, Canada, 1989



OFFENCE CHARACTERISTICS

Circumstances

Approximately 16% of all homicides in 1989 occurred during the commission of another criminal offence; 10.5% were committed during a robbery or theft and 3% during a sexual assault. These proportions have been consistent over the past 10 years.

Victim/Accused Relationship

In 1989, for the offences in which an accused had been identified (537), the victim was killed by someone with whom he/she shared a domestic relationship in 37% of the cases. Forty-one percent of homicide victims were killed by an acquaintance and 22% by a stranger. The victim knew the accused, then, in almost 80% of the cases. These overall proportions are very close to those of 1988 as well as to the previous ten year average.

In 1989, a homicide committed by an immediate family member accounted for 31% of all solved homicides in Canada. Of the 167 immediate family relationship homicides, 76 women were killed by their husbands (either legal or common-law), 43 children were killed by a parent, 22 men were killed by their wives, 16 parents were killed by one of their children and 10 were killed by a sibling. When husbands killed their wives, 36% committed suicide immediately after the incident, whereas wives committed murder-suicide in only 10% of cases.

CARACTÉRISTIQUES DES INFRACTIONS

Circonstances

En 1989, environ 16 % des homicides ont été commis à l'occasion de la perpétration d'un autre acte criminel; 10.5 % sont survenus pendant un vol qualifié ou un vol et 3 % pendant une agression sexuelle. Ces proportions se maintiennent depuis dix ans.

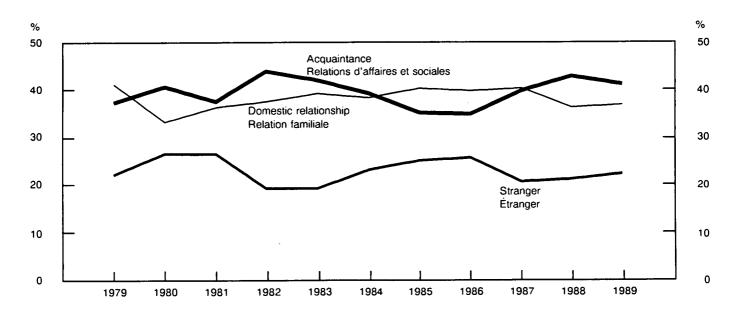
Relation entre la victime et le prévenu

En 1989, dans 37 % des affaires où l'on a identifié un prévenu (537), la victime a été tuée par une personne avec laquelle elle entretenait des relations familiales. Quarante et un pour cent des victimes d'homicide ont été tuées par une connaissance et 22 % par un étranger. Dans presque 80 % des cas, la victime connaissait donc le prévenu. Ces proportions générales sont très proches de celles qui ont été observées en 1988, ainsi que de la moyenne des dix années précédentes.

En 1989, 31 % des cas d'homicide résolus au Canada ont impliqué un membre de la famille immédiate. Parmi ces 167 homicides, 76 femmes ont été tuées par leur conjoint (légitime ou de fait), 43 enfants ont été tués par un parent, 22 hommes ont été tués par leur conjointe, 16 parents ont été tué par un de leurs enfants et 10 personnes ont été tuées par un frère ou une soeur. Trente-six pour cent des hommes qui ont tué leur conjointe se sont suicidés immédiatement après le fait, tandis que dans le cas des femmes qui ont tué leur conjoint, la proportion n'est que de 10 %.

Figure VI

Suspect-Victim Relationship Types in Solved Homicide Offences, Canada, 1979-1989 Répartition des genres de liens entre le suspect et la victime dans les cas d'infractions d'homicide résolues, Canada, 1979-1989



Method

Shootings accounted for approximately one-third of the homicides in 1989, stabbings 26% and beatings 19%. There were actually 49 or 29% more fatal shootings classified as homicide in 1989 than in 1988. The number of beatings went down 7% from the previous year, while the number of suffocations and deaths related to arson more than doubled.

Prior to 1979, beatings always outnumbered stabbings. However, since 1979, stabbings have become more prominent.

Of the total number of shootings (218), 44% were committed with rifles, 25% with handguns, 17% with shotguns and less than 2% with sawed-off shotguns. In approximately 14% of the shootings the information on gun type was not available. The use of handguns as a percentage of all shooting homicides has decreased in relation to the previous year (27%) as well as the previous ten year average (30%). The actual number of homicides committed with a handgun in 1989 (54), although slightly up from 1988 (45), is less than the average for the previous ten years (62). The number of homicides involving rifles (95) however is up 58% from the previous year (60) and 19% from the previous ten year average (80).

Méthode employée

Environ le tiers des homicides enregistrés en 1989 ont été commis au moyen d'une arme à feu, 26 % à l'aide d'une arme pointue et 19 % par des coups portés. Par rapport à 1988, 49 décès de plus (29 %), dus à une arme à feu, ont été considérés comme des homicides en 1989. Le nombre d'homicides par coups portés a diminué de 7 % comparativement à l'année précédente, tandis que le nombre de suffocations et de décès liés à un incendie criminel a plus que doublé.

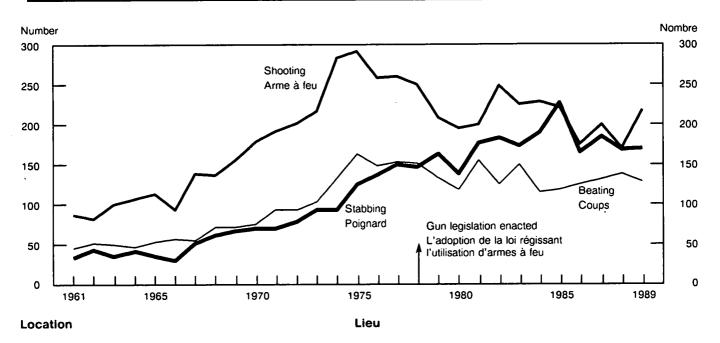
Avant 1979, les homicides commis par coups portés étaient toujours plus nombreux que ceux qui étaient dus à l'emploi d'une arme pointue. Depuis lors, ces derniers sont devenus plus importants.

La répartition du nombre total d'homicides commis au moyen d'une arme à feu (218), selon le genre d'arme à feu utilisée, est la suivante : carabine (44 %), arme de poing (25 %), fusil de chasse (17 %) et carabine ou fusil de chasse à canon tronqué (moins de 2 %). Dans environ 14 % des affaires de ce genre, on ne disposait pas d'informations sur l'arme utilisée. En pourcentage de l'ensemble des homicides commis au moyen d'une arme à feu, l'usage d'une arme de poing a diminué par rapport à l'année précédente (27 %) ainsi qu'à la moyenne des dix années précédentes (30 %). Le nombre réel d'homicides commis en 1989 à l'aide d'une arme de poing (54), bien qu'il soit légèrement en hausse par rapport à 1988 (45), est inférieur à la moyenne des dix années précédentes (62). Cependant, le nombre d'homicides commis au moyen d'une carabine (95) marque une augmentation de 58 % par rapport à l'année précédente (60) et de 19 % comparativement à la moyenne des dix années précédentes (80).

Figure VII

Most Frequent Methods Used to Commit Homicide, Canada, 1961-1989

Répartition des modalités les plus fréquentes de perpétration des homicides, Canada, 1961-1989

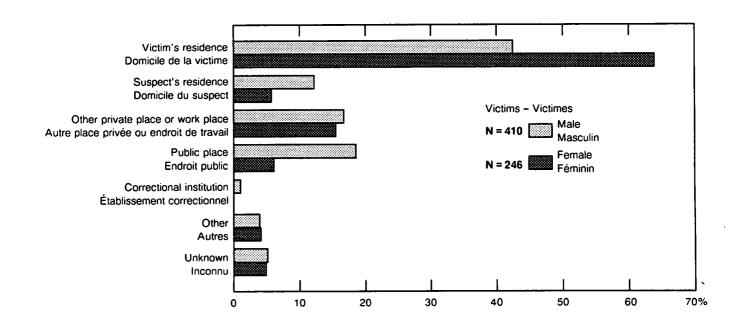


One-half of all homicides occurred in the residence of the victim in 1989. Sixteen percent occurred in another private or work place, 14% in a public place, 10% in the residence of the accused and the remaining 10% in other or unknown places.

En 1989, la moitié des homicides ont été commis au lieu de résidence de la victime. Parmi les autres affaires, 16 % sont survenus dans un autre endroit privé ou au lieu de travail, 14 % dans un lieu public, 10 % au domicile du prévenu et le reste, soit 10 %, à un autre endroit ou à un endroit inconnu.

Figure VIII

Homicide Offences by Location of Offence Commission and Gender of Victim, Canada, 1989 Répartition des infractions d'homicide selon le lieu de perpétration et le sexe de la victime, Canada, 1989



Alcohol/Drug Involvement

Alcohol and/or drugs were reported by the police to have been involved in just over one-third of all incidents in 1989. This figure is typical of past trends.

VICTIM CHARACTERISTICS - 1989

Gender

In 1989, as has always been the case, more males (410) were homicide victims than females (246). The number of females killed however, is the second highest recorded since 1961 and represents the highest percentage of total victims (37%) since 1981.

Male victims were more often shot and stabbed than female victims. Females however, were almost three times more likely to be strangled and four times more likely to be suffocated.

Females were more likely to be killed in their own residence than males (64% versus 42%). Conversely, males were more prone to be killed in a public place (19% versus 6%)

Though males were more often victims of homicide than females overall, when a homicide involved a domestic relationship, females were more often the victims (61%). When someone was killed by an acquaintance, males were 4 times more likely to be the victim; when a stranger killed, males were almost twice as likely to be the victim.

Age

The age group in which the highest number of victims were found in 1989, as in most years, was 18-29. This was true for both males and females. The age category for which there was the largest gender disparity is the "under 10 years" group. Whereas only 5% of male victims were found to be under 10 years of age, 11% of female victims were in this youngest age category.

Marital Status

Almost one-half of all victims of homicide were single at the time of the offence in 1989, one-quarter were married, 20% separated or divorced and 5% widowed. Female victims had a greater tendency to be married than male victims (31% versus 23%), while male victims tended to be single as compared to females (53% versus 42%).

Consommation d'alcool ou de drogue

Selon les déclarations de la police, un peu plus du tiers des homicides mettaient en cause des personnes ayant consommé de l'alcool et/ou de la drogue. Ce chiffre correspond aux tendances antérieures.

CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES - 1989

Sexe

En 1989, comme cela a toujours été le cas, plus d'hommes (410) que de femmes (246) ont été victimes d'homicide. Cependant, le nombre de victimes de sexe féminin est le deuxième plus élevé qui ait été enregistré depuis 1961 et il représente le plus fort pourcentage de l'ensemble des victimes (37 %) depuis 1981.

Les victimes de sexe masculin ont été plus souvent tuées au moyen d'une arme à feu et d'une arme pointue que les victimes de sexe féminin. Ces dernières, cependant, ont eu près de trois fois plus de risques d'être étranglées et quatre fois plus d'être suffoquées.

Les femmes ont eu plus de risques d'être tuées à leur propre domicile que les hommes (64 % contre 42 %). Inversement, plus d'hommes que de femmes ont été tués dans un lieu public (19 % contre 6 %).

Bien que, dans l'ensemble, plus d'hommes que de femmes aient été victimes d'homicide, quand une affaire mettait en cause des relations familiales, les femmes étaient plus souvent les victimes (61 %). Quand le meurtrier était une connaissance de la victime, la probabilité que celle-ci soit un homme était quatre fois supérieure; quand le meurtrier était une personne inconnue, la probabilité était près de deux fois supérieure.

Âge

En 1989, comme dans la plupart des années, le groupe d'âge dans lequel on a enregistré le plus grand nombre de victimes a été celui de 18 à 29 ans, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. C'est dans le groupe des moins de 10 ans que l'on a relevé l'écart le plus grand entre les deux sexes. Si 5 % seulement des victimes de sexe masculin étaient âgées de moins de 10 ans, 11 % des victimes de sexe féminin faisaient partie de cette catégorie d'âge.

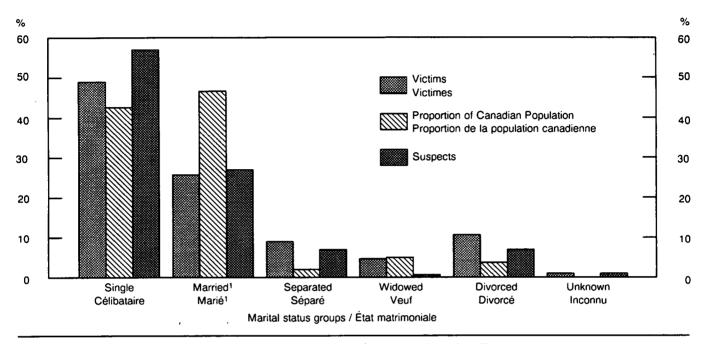
État matrimonial

En 1989, presque la moitié des victimes d'homicide étaient célibataires, 25 % étaient mariées, 20 % étaient séparées ou divorcées et 5 % étaient veuves. Les victimes de sexe féminin étaient plus souvent mariées que celles de sexe masculin (31 % contre 23 %) tandis que les hommes étaient plus souvent célibataires que les femmes (53 % contre 42 %).

Figure IX

Distribution of Homicide Victims and Suspects, by Marital Status, Canada, 1989

Répartition des victimes d'homicide et des suspects selon l'état matrimonial, Canada, 1989



¹ Includes common-law relationships.

ACCUSED CHARACTERISTICS - 1989

Gender

Whereas male victims almost doubled the number of female victims, males were over 7 times as likely as females to be the accused in 1989. As has been very typical over the past ten years, males accounted for 88% of all suspects.

Age

Accused of both sexes, basically followed the same age patterns. Approximately one-half of all accused were between 18-29 years of age and then progressively decreased in numbers with age. Those under 18 years of age accounted for approximately 9% of all accused, which is fairly close to the average for this age group for the previous ten years.

CARACTÉRISTIQUES DES PRÉVENUS - 1989

Sexe

Si le nombre des victimes de sexe masculin était près double de celui des victimes de sexe féminin, la probabilité que des hommes soient accusés d'homicide étaient plus de 7 fois plus élevé que chez les femmes en 1989. Les hommes représentaient 88 % des prévenus, ce qui est bien conforme à la situation habituelle des dix dernières années.

Âge

La répartition des prévenus selon l'âge a été essentiellement semblable pour les deux sexes. Environ la moitié des prévenus étaient âgés de 18 à 29 ans et le pourcentage a ensuite diminué graduellement dans les catégories d'âge suivantes. Les personnes de moins de 18 ans représentaient environ 9 % des prévenus, ce qui est assez proche de la moyenne des dix dernières années pour ce groupe d'âge.

¹ Y compris les unions libres.

Statistics Canada Library Bibliothèque Statistique Canada

1010052318

Marital Status

The profiles of male and female accused varied considerably in terms of their marital status. Whereas the majority of male accused were single at the time of the incident (61%), female accused were more likely to be married (46%). Only 29% of female accused were single when they were accused of committing homicide. Of the males that were married at the time of the offence, 64% were suspected of killing their wives. Married female accused were suspected of killing their husbands in 71% of the cases.

FOR FURTHER INFORMATION

For further information, inquiries should be directed to the Canadian Centre for Justice Statistics, Information and Client Services, 19th Floor, R.H.Coats Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, (613) 951-9023.

État matrimonial

Le profil des prévenus de sexe masculin et féminin a varié considérablement sur le plan de l'état matrimonial. Même si la majorité des prévenus de sexe masculin étaient célibataires au moment de l'incident (61 %), ceux de sexe féminin étaient plus souvent mariés (46 %). Seulement 29 % des prévenues de sexe féminin étaient célibataires quand ils ont été inculpés d'homicide. Parmi les prévenus de sexe masculin qui étaient mariés au moment de l'infraction, 64 % d'entre eux ont été soupçonnés d'avoir tué leur conjointe. La proportion des prévenus de sexe féminin qui ont été soupçonnés d'avoir tué leur conjoint était de 71 %.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Centre canadien de la statistique juridique, Services d'information à la clientèle, 19e étage, Immeuble R.H. Coats, Parc Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, (613) 951-9023.